Réflexion sur un angle mort de la bibliothéconomie : la notion de généralités

Lionel Maurel

▶ **To cite this version:**

Lionel Maurel. Réflexion sur un angle mort de la bibliothéconomie : la notion de généralités. 2007. sic_00139907

HAL Id: sic_00139907

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00139907

Preprint submitted on 3 Apr 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réflexions sur un angle mort de la bibliothéconomie : la notion de « Généralités »

Remarque préliminaire :

Ce travail synthétise et prolonge les résultats d'une étude conduite au SCD de Lyon 3 par un groupe de conservateurs stagiaires[1] de l'ENSSIB dans le cadre d'un dossier collection, ayant pour thème « La notion de généralités dans les acquisitions à Lyon 3 (tous supports) ».

Il s'agit ici de rendre compte des recherches théoriques qui ont été menées à cette occasion autour de la notion de généralités. A titre d'illustration, on s'appuiera sur des exemples tirés des principales bibliothèques universitaires lyonnaises (Lyon 1, 2 et 3, Bibliothèque interuniversitaire Denis Diderot), ainsi que de la bibliothèque municipale centrale de Lyon Part-Dieu.

Même si l'ambition de cet article est d'adopter le point de vue le plus large possible sur la question, les généralités seront abordées plutôt sous l'angle des bibliothèques universitaires que sous celui de la lecture publique.

Introduction :

L'emploi de la notion de Généralités en bibliothèque est à la fois banal et problématique.

Rares en effet sont les établissements qui ne recourent pas à la catégorie « Généralités » sous une forme ou sous une autre. Le terme est d'ailleurs employé aussi bien en interne que dans la relation avec les usagers, comme s'il appartenait d'emblée à la catégorie des concepts transparents pour un lecteur moyen. Mais dès que l'on pousse un peu plus loin l'analyse, on constate qu'il n'existe pratiquement aucune étude bibliothéconomique abordant directement la question des généralités. Les généralités

[1] Outre l'auteur de ces lignes, ce groupe comportait : **Cécile BOILLOT**, **Marion CHAIGNE**, **Jean-Baptiste RAZE** et **Tiphaine VACQUE**.

sont traitées de manière résiduelle et incidente, souvent à l'occasion d'analyses portant sur les classifications en bibliothèque ou au détour de documents de formation à la recherche documentaire.

Or, malgré sa fréquence en bibliothèque, l'emploi de la notion de généralités est loin d'aller de soi. Il suscite au contraire fréquemment des problèmes de politique documentaire, comme si la notion ne pouvait servir de socle stable au développement de pratiques cohérentes. S'il en est ainsi, c'est que l'imprécision du terme, combiné à son aspect apparemment « inoffensif », rendent son usage particulièrement subjectif et hasardeux. On se retrouve ainsi confronté à un phénomène qui affecte les notions lorsqu'elles ne sont pas/plus questionnées[2] : tous les bibliothécaires pensent savoir intuitivement ce que recouvre le terme de Généralités, mais nul n'est capable d'en donner une définition précise, stable et opérationnelle. Chacun entrevoit un ensemble aux contours flous lorsqu'il entend le terme « généralités », comportant des rayonnages de lourds volumes de quelque encyclopédie ou dictionnaire. Mais est-il possible d'aller plus loin ?

L'ambition de cette étude consiste à interroger dans un premier temps la signification, à la fois fonctionnelle et sémantique, de la notion de Généralités, ainsi que la manière problématique dont elle apparaît dans les classifications bibliothéconomiques. Il s'agira ensuite de tenter de redonner un contenu précis à une notion qui constitue un gisement documentaire, exploitable pour développer des collections dans de nouvelles directions.

1 Les généralités en bibliothèque : une notion insaisissable ?

En quoi consiste au juste ce caractère « général » qui autorise le rattachement d'une ressource à la catégorie des généralités ? Quelles en sont le/les critères ? Quelles en sont les limites ?

[2] On pense en particulier à un passage classique de Saint Augustin consacré à la définition du temps : « *Qu'est-ce que en effet que le temps ? Qui saurait en donner avec aisance et brièveté une explication ? ... Si personne ne me pose la question, je le sais ; si quelqu'un pose la question et que je veuille expliquer, je ne sais plus.* ». **SAINT AUGUSTIN.** *Confessions* Livre XI. Paragraphe: XIV. C'est exactement le même phénomène, de proximité intuitive trompeuse, qui est à l'œuvre avec les généralités.

L'examen de ces questions révèle que la notion de généralités est aussi délicate à saisir d'un point de vue fonctionnel que sémantique. Le traitement que lui réservent les principales classifications bibliothéconomiques n'est pas moins déroutant.

1.1 Approche fonctionnelle de la notion de généralités

1.1.1 Les différents usages de la notion de généralités en bibliothèque

Une première manière d'approcher la notion de généralités consiste à procéder de manière fonctionnelle, en envisageant ses usages les plus fréquents en bibliothèque.

- Indexation et localisation : la notion de généralités renvoie en premier lieu à la classe 0 de la classification décimale de Dewey[3]. Dans un premier temps, on peut dire que les généralités correspondent à l'ensemble des documents réunis sous ces indices 000[4]. Ces indices peuvent être utilisés pour affecter des cotes à ces mêmes ouvrages, ce qui rejaillira sur leur localisation physique.

- Signalisation : nombre de bibliothèques font le choix de regrouper les ouvrages cotés en 000 dans un espace particulier (« salle de généralités », « niveau généralités[5] ») ou du moins de les isoler du reste des collections physiques, en les regroupant dans des étagères spéciales. Un élément de cote particulier peut alors apparaître pour caractériser ces ouvrages (ex : GEN). Ce traitement peut s'appliquer aussi bien à des monographies qu'à des périodiques, mais aussi à des collections électroniques (bases de données, périodiques électroniques, signets). Il est fréquent en effet de voir réapparaître sur le site Internet des bibliothèques le terme de généralités, qui reproduit alors la même fonction signalétique dans l'espace virtuel que dans l'espace réel. On notera que par l'entremise

[3] On retrouve, sous différentes appellations, des classes similaires dans la plupart des classifications bibliothéconomiques. Cf. *infra* p. 26. Il faut cependant noter que la dernière édition de la Dewey a cessé d'employer le terme de Généralités pour désigner la classe 000. On parle désormais d'une classe « Informatique, Information, Ouvrages généraux ».

[4] On verra qu'en fait plus loin que les choses sont beaucoup plus complexes, des généralités pouvant être hébergées par bien d'autres divisions dans la Dewey.

[5] C'est le cas au SCD de Lyon 2 (Sciences humaines), où le premier niveau de la bibliothèque est occupé par un espace « Généralités-Actualités ». A Lyon 1 (Sciences dures), les ouvrages côtés en 0 occupe l'entrée de la salle principale de la bibliothèque, sans pour autant être dénommé « espace de généralités ». A la BIU de Gerland (Sciences humaines), une salle en rez-de-chaussée abrite les généralités de la classe 0, mais aussi d'autres ouvrages généraux issues des 9 classes disciplinaires. A Lyon 3 (Sciences humaines) enfin, les généralités sont dispersées dans tout le SCD.

de la signalétique, le terme de généralités sert d'interface entre la bibliothèque et ses usagers. Cependant, il faut noter que les ouvrages de la classe 0 peuvent être désignés sous d'autres appellations : « ouvrages de référence », « usuels », « culture générale »…[6]

- Budget et administration : les bibliothèques peuvent donner une consistance encore plus forte à la notion de généralités en leur assignant une ligne budgétaire dédiée, confiée le cas échéant aux soins d'un acquéreur particulier[7]. Cette existence budgétaire distincte devrait signifier que les généralités constitue une véritable collection devant faire l'objet d'un développement planifié, mais c'est loin d'être toujours le cas.

- **Politique documentaire :** A priori, les généralités pourraient également apparaître dans les instruments qui servent à planifier la politique documentaire de l'établissement : charte documentaire, plan de développement des collections, conspectus… On constate pourtant que la présence explicite des généralités dans de tels documents est très rare[8] et que dans la majorité, il n'en est pas fait mention, sous quelque forme que ce soit[9].

1.1.2 Les bibliothèques, un milieu hostile à la notion de généralités ?

On voit donc que les généralités peuvent exister dans plusieurs dimensions, très différentes, au sein de la bibliothèque. Toute la difficulté pour un établissement consiste justement à faire coïncider les différents aspects de la notion de généralités pour assurer la cohérence de ce segment des collections.

---

[6] Voir infra p. XXX pour une étude des rapports entre la notion de généralités et ces termes connexes.

[7] C'est le cas à Lyon 2 qui dispose d'un acquéreur en généralités, mais pas de Lyon 3, où ce poste a finalement été supprimé après de multiples atermoiements. Il existe cependant une ligne budgétaire consacrée aux généralités.

[8] Un exemple d'apparition des généralités dans un plan de développement des collections Cf. **BONNEL, Sylvie ; CARBONNE, Pierre ; GRAVIER-GEZE, Colette.** *Un plan de développement des collections : la bibliothèque universitaire de droit de l'Université Paris 12 Val-de-Marne*. in *Dossier Acquérir Aujour'hui*. BBF 2006, Paris, t.51, n°1 [en ligne]. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr (Consulté le 03 avril 2007). Voir également : **UNIVERSITE PARIS 3.** *Charte des collections du SCD*. 25 novembre 2003 [en ligne]. Disponible sur : http://www.scd.univ-paris3.fr/Textes/CharteColl.html#N4 (Consulté le 03 avril 2007).

[9] Cf. **UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNES.** *Charte documentaire de l'UPJV*. 09 janvier 2006 [en ligne]. Disponible sur : http://www.bu.u-picardie.fr/PDF/CharteDocumentaire.pdf (Consulté le 03 avril 2007). **UNIVERSITE PARIS 8.** *Charte pour le développement des collections au service commun de documentation de l'Université Paris 8.* 2005 [en ligne]. Disponible sur : http://www-bu.univ-paris8.fr/web/bibliotheque/ChartePoldoc2005.pdf (Consulté le 03 avril 2007). **BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 7 RIVE GAUCHE.** *Charte de développement des collections en lettres et sciences humaines.* 2005 [en ligne]. Disponible sur : http://scd.bup7.jussieu.fr/pub/CharteV3.pdf (Consulté le 03 avril 2007).

Si les quatre fonctions décrites plus haut sont envisageables, il faut noter que les deux premières (indexation et signalisation) se retrouvent plus fréquemment que la troisième (budget et administration), et qu'il est très rare que les généralités remplissent une réelle fonction documentaire. Tout se passe en réalité comme si les bibliothécaires considéraient que les collections en généralités formaient un segment « inerte » des collections. Les généralités sont des incontournables sur les rayons : quelle bibliothèque n'offre pas des dictionnaires, des encyclopédies ou des périodiques d'actualités à ses usagers ? Mais on n'envisage pas pour autant de traiter les généralités à l'égal des autres collections, en les inscrivant dans un projet documentaire précis. Elles se trouvent dès lors condamnées à demeurer d'éternelles ressources « complémentaires », accessoires d'autres fonds sans signification propre.

En raison de l'imprécision de la notion, il arrive même fréquemment que la signification documentaire des généralités régresse complètement, jusqu'à ce que les documents que le terme recouvre ne constituent plus qu'un ensemble hétéroclite et artificiel. Dans cette situation, l'incohérence des fonds rejaillit sur les espaces qui les abritent, dont la lisibilité se brouillent aux yeux des usagers, voire même du personnel[10].

Au final, on peut même se demander si les bibliothèques ne constituent pas un milieu défavorable à la notion de généralités. En effet, de plus en plus, les départements, les acquéreurs, les espaces se « spécialisent » en fonction de disciplines précises, suivant par là un mouvement plus général qui est celui du développement actuel des connaissances. C'est très souvent le cas dans les bibliothèques universitaires, dans lesquelles l'approche interdisciplinaire tend à régresser, mais aussi dans les bibliothèques de lecture publique, qui se spécialisent plutôt par support (livres, CD, DVD…) ou par public (jeunesse, adolescent, adulte…) que par discipline. L'habitude se perdant peu à peu raisonner de manière générale et transversale, il paraît difficile de construire un projet véritable en bibliothèque en dehors des disciplines, autour de la notion de généralités.

Ajoutons aussi que la viabilité des collections en généralités est directement affectée lorsque une bibliothèque fonctionne de manière décentralisée, en laissant une large autonomie à ses différents départements ou composantes. Or c'est souvent le cas des SCD, qui sont issus généralement du regroupement de bibliothèques disciplinaires

[10] Pour s'en tenir à la situation des BU lyonnaises, on constate que les SCD de Lyon 2 et Lyon 3 sont en train de restructurer leur espace de généralités, tout comme la BIU de Gerland modifie la composition de son espace de référence qui comporte un grand nombre de généralités. Ces mouvements montrent bien qu'il existe un problème de mise en espace de ces ressources.

indépendantes. Les problèmes qui affectent les généralités sont aussi une conséquence des difficultés éprouvées par bien des bibliothèques à centraliser leur politique documentaire.

1.2 Approche sémantique de la notion de généralités

Si l'usage de la notion de généralités peut s'avérer délicat, c'est que la signification de la notion est difficile à cerner aussi bien d'un point de vue interne (sens du terme en lui-même), que d'un point de vue externe (sens du terme par rapport à des notions proches).

1.2.1 L'instabilité interne des Généralités : de la difficulté à saisir une notion à facettes

Les Généralités constituent une notion à facettes, dont la compréhension change en fonction du point de vue que l'on adopte sur elles. Une série de questions élémentaires permettra de mettre en lumière ce caractère protéiforme des généralités.

- La Généralité : une question de niveaux ?

La morphologie des Généralités change dans un premier temps selon qu'on aborde la notion sous un angle disciplinaire ou non. Effet, il existe dans chaque discipline des ressources qui relèvent des Généralités dans la matière. Ex : Philosophie du droit, Histoire des Sciences, Dictionnaire d'économie, Théorie de la musique … etc. Mais on peut également trouver des exemples de Généralités détachées de tout lien avec une disciplinaire particulière. Ex : Dictionnaire de français, Encyclopédies générales… Les Généralités existent donc sous deux modes, à deux niveaux différents.

Il serait tenant de parler de Généralités « générales » et de Généralités « spécifiques » pour rendre compte de cette distinction. Mais il est plus prudent d'abandonner ces dénominations bancales (pléonasme et oxymore) au profit des termes : **Généralités transversales** et **Généralités disciplinaires.**

La question est alors de savoir comment faire efficacement la distinction entre ces deux types de généralités, sachant qu'il existe une gradation insensible entre le « transversal » et le « disciplinaire »[11]. Dans le contexte d'une bibliothèque

[11] Un dictionnaire d'économie constitue sans problème une Généralité disciplinaire, mais qu'en est-il d'un atlas géographique, d'une chronologie historique ou d'un recueil de statistiques générales ?

universitaire, comportant plusieurs départements disciplinaires, la difficulté à distinguer le « transversal » du « disciplinaire » peut être source de désordres au niveau budgétaire. En effet, des acquéreurs disciplinaires peuvent tout à fait acheter des généralités sur budget disciplinaire, tandis que la ligne budgétaire « Généralités » peut être détournée de sa destination en servant à l'acquisition d'ouvrages spécialisés.

- La Généralité : une question de spécialité ?

L'approche de la notion de Généralité s'avérant difficile, il peut paraître intéressant de renverser le problème en se tournant vers son antonyme : la Spécialité. Une ressource paraît d'autant plus relever des Généralités qu'elle est moins spécialisée et moins marquée par une coloration disciplinaire. Les Généralités sont alors conçues comme des ressources qui servent à généraliser une problématique, c'est-à-dire à resituer un sujet donné dans son contexte général[12]. Bien qu'elle paraisse alléchante, plusieurs exemples montrent hélas le caractère peu opérationnel de cette distinction.

La Spécialité est tout d'abord un concept éminemment relatif, particulièrement dans un cadre académique. Elle varie sensiblement en fonction des niveaux d'études au sein de l'Université. Le niveau de spécialité d'une ressource sera ainsi perçu de manière différente par un étudiant en L, M, D ou par un chercheur. Plus on avance dans les niveaux d'études et plus la masse des ouvrages qui paraissent généralistes s'accroit. On aboutit ainsi à une notion de Généralités à géométrie variable selon les publics, peu commode d'un point de vue bibliothéconomique.

La tentation est alors forte de s'en tenir à une définition étroite et de considérer que les Généralités concernent en fait seulement les ouvrages de vulgarisation, d'un faible niveau. Or nous verrons plus loin que, contrairement à l'idée intuitive, les Généralités peuvent tout à fait englober des documents assez pointus[13]. De plus, la présence d'ouvrages de vulgarisation en bibliothèque universitaire peut poser problème, puisqu'ils relèvent plus d'une logique de lecture publique que d'enseignement supérieur. Assimiler Généralités et Vulgarisation aurait donc tendance à discréditer d'emblée la présence des généralités en BU.

---

[12] C'est ainsi, en terme de niveau intellectuel, que les généralités apparaissent dans les documents de planification de la politique documentaire. Dans les outils de type CONSPECTUS, les généralités occupe le niveau 1, le plus bas, celui des « généralités et ouvrages grand public (de niveau baccalauréat)». Cf. **BONNEL, Sylvie ; CARBONNE, Pierre ; GRAVIER-GEZE, Colette.** *op.cit.*

[13] Certains articles de l'Encyclopédie *Universalis* par exemple sont déjà spécialisés et passablement hermétiques pour des non-spécialistes. La Généralité n'est pas seulement une question de niveau intellectuel de traitement d'une question donnée. Il se peut que certains sujets relèvent en eux-mêmes de la Généralité. Il s'agit alors de passer d'une approche par degrés de la notion de généralités à une approche thématique.

Certains paramètres peuvent également venir brouiller la perception de la Spécialité. Ainsi la langue du document n'est pas sans influence sur la question : une ressource même très générale, mais rédigée dans une langue étrangère « rare » relève-t-elle toujours des Généralités[14] ? On peut même se demander si un dictionnaire unilingue doit être rangé dans la catégorie Généralités ou s'il s'agit déjà d'une ressource spécialisée, à destination de certains publics.

- La Généralité : une question de rareté ?

Une piste intéressante pourrait résider dans l'articulation entre Généralité et Rareté. En effet, il semble que les Généralités ont vocation à être des ressources « communes » (au sens de fréquentes, courantes, répandues) : présentes dans la bibliothèque (différents niveaux d'un bâtiment, composantes d'un SCD…), largement disponibles et accessibles à tous les membres de la communauté desservie[15]. A contrario, des ressources « rares », qui ne sont présentes qu'à certains endroits bien particuliers et dont l'accès est réservé à des publics identifiés peuvent difficilement se voir reconnaître la qualité de Généralités. Les Généralités se signaleraient ainsi par leur accessibilité.

On pourrait ainsi se servir de ce critère afin d'identifier par recoupement un noyau dur de ressources communes à tous les sites d'un SCD, par exemple. Mais, une telle démarche conduirait certainement à réduire telle une peau de chagrin la catégorie des Généralités (quelques dictionnaires et encyclopédies ? quelques périodiques d'actualités ?) et à écarter des ressources potentiellement intéressantes. Il faut aussi noter que la notion de Rareté n'a de sens que pour les ressources analogiques. Par définition, des ressources électroniques comme les bases de données, les signets ou les e-Books sont accessibles en tous points de la bibliothèque (et même à l'extérieur). C'est justement l'attrait principal du numérique de réduire la Rareté documentaire des ressources.

Au final, la rareté apparaît comme un indice formel des Généralités, mais il ne renseigne pas sur le contenu de la notion.

- La Généralité : une question de granularité ?

[14] Ainsi un périodique d'actualités générales en japonais constitue-t-il encore une Généralité ?
[15] On peut penser par exemple à un périodique d'information comme Le Monde, qui figure généralement dans tous les sites d'un SCD.

La question se complique encore si on prend en compte la granularité des ressources pour déterminer leur rattachement éventuel à la catégorie des Généralités. Ainsi certains documents pris individuellement ne relèvent manifestement pas des Généralités, mais il peut ne pas en être de même si l'on prend en compte l'ensemble dont ils font partie.

Ainsi un *Que sais-je* ? isolé[16] peut tout à fait trouver sa place dans un fonds disciplinaire[17]. Mais une collection importante de *Que sais-je* ?, par sa vocation encyclopédique, tend à basculer à mesure qu'elle s'accroît dans la catégorie des généralités. De la même façon, dans une bibliothèque universitaire de Sciences Humaines, une section de Sciences et Techniques, même assez spécialisée, peut être rattachée aux généralités. En effet, du point de vue de l'ensemble des collections, elle contribue à renforcer la couverture exhaustive des champs du savoir et donc à satisfaire un souci d'encyclopédisme. A ce titre, ces collections « spécialisées » n'ont-elles pas vocation à rejoindre les généralités, au même titre que les encyclopédies générales ? L'opposition Général/Spécialisé apparaît encore une fois peu pertinente.

Cette exemple prouve que les généralités constituent bien une notion à facettes, variable selon le point de vue documentaire à partir duquel on les aborde (*Un* Que sais-Je ?/ *Les* Que sais-Je ? *Un* ouvrage de Science/ *Les* ouvrages de Science)[18].

- **La Généralité : une notion « négative » ?**

Au final, on débouche sur l'idée décevante que les Généralités se conçoivent avant tout de manière négative et résiduelle : relèvent de cette catégorie les ressources que l'on ne peut ranger nulle part ailleurs. Ce genre d'usage par défaut, peu satisfaisant d'un point de vue intellectuel, est pourtant particulièrement fréquent dans le contexte académique actuel marqué par une spécialisation des disciplines pouvant tendre au cloisonnement. Un tel paysage disciplinaire a en effet du mal à intégrer des ressources qui dépassent le champ d'une branche donnée du Savoir.

On pense en particulier aux ressources pluridisciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires[19], telles certaines bases de données (FRANCIS, PASCAL) ou encore

[16] On peut aussi penser aux collections *Points* ou *Découverte*.

[17] Des titres comme *L'agriculture biologique*, *Alexandre le grand* ou *Les algorithmes* ne rentrent pas intuitivement dans la catégorie des Généralités. Ils semblent plus à leur place dans les fonds disciplinaires d'agronomie, d'histoire ou de mathématiques.

[18] L'influence de la granularité se retrouve aussi au niveau des ressources électroniques. Une base de données, une revue électronique, un signet particulier peuvent relever des disciplines qu'ils couvrent, mais un bouquet de ressources électroniques aura tendance à être rangé dans les généralités.

à certains périodiques scientifiques généraux (*Sciences humaines*, *Pour la Science*, *La Recherche*…). Relevant de plusieurs catégories, la tentation est forte de les inclure par défaut dans les généralités. Certaines ressources au contraire ne semblent relever d'aucune discipline en particulier, comme c'est le cas des ouvrages de « Culture Générale », de plus en plus fréquents dans les bibliothèques universitaires.

On ne peut nier une certaine légitimité à cet emploi « par défaut » des Généralités. La notion sert alors de variable d'ajustement commode à un système de classification disciplinaire qui serait trop rigide sans elle. Mais on aboutit de la sorte à faire des Généralités une sorte de catégorie « Autres » ou « Divers », sans aucune cohérence interne. Les Généralités deviennent alors une véritable « notion poubelle », qui ne peut plus servir de support à aucune politique documentaire cohérente.

1.2.2 L'instabilité externe des Généralités : Un terme brouillé par la proximité de nombreuses notions connexes

Si la cohérence interne de la notion de Généralités apparaît d'emblée comme fragile, il en va de même de sa cohérence externe. Les Généralités s'avèrent trop proches de notions connexes, sans qu'il soit toujours aisé de déterminer s'il s'agit de simples synonymes ou de concepts plus larges ou plus étroits.

- **Généralités et Ouvrages de référence**

Ouvrages de référence ; fonds de référence ; services de références : autant d'expressions beaucoup plus fréquemment employées dans les travaux bibliothéconomiques que le terme de Généralités, notamment sous l'influence des pratiques anglo-saxonnes[20].

La notion de « Référence » ne recouvre pas dans toutes ses dimensions celle de Généralités. On trouve en effet communément deux sens au terme de Référence. Il peut s'agir soit d'un ensemble d'ouvrages incontournables dans un domaine donné, destinés à

---

[19]Sur la signification de ces termes, Cf. . **CALENGE, Bertrand**. *A la recherche de l'interdisciplinarité*. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], 2002, vol. 47, n° 4, pp. 5-13. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/2002/04/document.xsp?id=bbf-2002-04-0005-001/2002/04/fam-dossier/dossier&nDoc=1&statutMaitre=non&statutFils=non&tri= (consulté le 12 mars 2007). **LEBERTOIS, François**. *L'accès au savoir : la classification, les pôles documentaires et l'interdisciplinarité à la croisée des chemins*. Villeurbanne : ENSSIB, 2005 **[**en ligne]. Disponible sur : http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lebertois.pdf (consulté le 14 mars 2007).

[20] Cf. . **BETHERY, Annie (Dir.)**. *Développer un fonds de référence en bibliothèque : imprimés, cédéroms, sites Internet*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001, 571 p. **LUPONE, Luc**. *Du monde clos à l'univers infini : la fonction de la référence en bibliothèque universitaire*. Villeurbanne : ENSSIB, 2005, 61 p.

former le cœur d'une collection et que l'on peut déduire par exemple des bibliographies établies par les spécialistes d'une discipline[21]. Dans ce cas, les contacts avec la notion de Généralités ne sont pas évidents, car ces ouvrages de références auront plutôt tendance à être très spécialisés. Dans une autre acception, les ouvrages de référence correspondent à des ressources qui sont lues de manière non séquentielle, dans le but d'obtenir des renseignements précis en réponse à une question ponctuelle[22]. Le recoupement avec les Généralités paraît alors plus évident. C'est typiquement ce type d'ouvrages que l'on s'attend à trouver dans une « salle de Généralités ».

Il n'en reste pas moins que pris collectivement, les « fonds de références », destinés à servir de support à des « services de références» ont plutôt vocation à être implantés dans des bibliothèques de recherche, par définition spécialisées. Et nous retombons sur l'ambiguïté entre généralité et spécialité, déjà constatée plus haut.

- **Généralités et Usuels**

Les bibliothèques ont traditionnellement recours au terme d'usuels, pour désigner des ouvrages exclus du prêt, destinés à rester en salle de lecture à proximité des usagers pour satisfaire leurs besoins courants en matière de documentation[23]. Il s'agit donc de documents proches du second sens du terme « Référence ». Le terme Usuels renvoie cependant plus au statut des ouvrages, à leur mise en espace et à leur signalement qu'à leur contenu ou à leur mode d'utilisation. On peut se demander si on peut restreindre ainsi les Généralités à une dimension purement formelle.

Le statut des ouvrages n'est qu'un indice de la Généralité et il n'est pas infaillible. Il est fréquent par exemple que certains exemplaires de manuels soient exclus du prêt. Et les manuels peuvent être trop spécialisés pour être rattachés à des Généralités. Lorsqu'un ouvrage, même spécialisé, est acquis en plusieurs exemplaires, il

---

[21] **Référence : «** Renvoi à une source de documentation considérée comme faisant autorité : ouvrage, article, personne, etc ». Cf. **URFIST BORDEAUX.** *Glossaire du bibliothécaire* **[en ligne].** Disponible sur : http://urfist.u-bordeaux4.fr/glossaire.htm (Consulté le 10 mars 2007).

[22] Cf. **WIKIPEDIA.** *Reference work* [en ligne]. Disponible sur : http://en.wikipedia.org/wiki/Reference_work (Consulté le 10 mars 2007). « A **reference work** is a compendium of information, usually of a specific type, compiled in a book for ease of reference. That is, the information is intended to be quickly found when needed. » On pense bien sûr immédiatement aux dictionnaires et aux encyclopédies, mais aussi aux annuaires, atlas, bibliographies, biographies, catalogues, codes, glossaires, grammaires, *handbooks*, index, normes, répertoires, etc. Cf.**BU SCIENCES GRENOBLE.** *Lexique de documentation* [en ligne]. Disponible sur : http://web.ujfgrenoble.fr/BUS/Reseau_Documentaire/Bibliotheques/BUS/Services/Formations/Autoformation/Autoformation_lexique.htm#A (Consulté le 10 janvier 2007). « **Ouvrages de référence** : Ouvrage dit " de consultation " par opposition aux ouvrages de lecture des collections de prêt. Sa structure, son classement (alphabétique, systématique ou chronologique) permettent d'y trouver rapidement un renseignement ponctuel et précis, mais plus ou moins détaillé. »

[23]Cf. **BU SCIENCES GRENOBLE**. *Lexique de documentation* [en ligne]. Disponible sur : http://web.ujf-grenoble.fr/BUS/Reseau_Documentaire/Bibliotheques/BUS/Services/Formations/Autoformation/Autoformation_lexique.htm#A (Consulté le 10 janvier 2007) « **Usuel** : Ouvrage de référence ou ouvrage de base à consulter sur place ».

est également fréquent d'en réserver un à la consultation sur place. S'agit-il pour autant d'une Généralité ?

Ajoutons que le terme d'usuel est quelque peu désuet et qu'il est peu transparent pour les lecteurs.

- **Généralités et Culture Générale**

Un certain nombre de bibliothèques universitaires[24], notamment scientifiques, ont commencé à développer des fonds de « Culture générale », afin d'élargir leurs collections au-delà des seules disciplines enseignées à leurs lecteurs. Ces fonds comportent généralement des ouvrages de vulgarisation visant à couvrir tous les champs de la connaissance, mais aussi des ressources relevant de la « lecture loisir » : romans, bandes dessinées, voyages, vie pratique, presse généraliste, arts, spectacles et loisirs …
Il existe également une autre catégorie d'ouvrages estampillés « Culture générale » qui ne sont pas sans lien avec les Généralités. Il s'agit des ressources qui permettent de préparer les épreuves dites de Culture générale aux concours de la fonction publique[25].

Malgré leur proximité, le lien entre les termes Généralités et Culture générale n'est pas évident à établir. On retrouve une nouvelle fois l'idée d'encyclopédisme, d'un certain dépassement des frontières disciplinaires, ainsi que celle d'un faible niveau d'analyse (Généralités par degrés). Il n'est cependant pas certain que l'on puisse donner un contenu plus stable à la notion de Culture Générale, qui est particulièrement floue et extensible.

- **Généralité et Actualités**

La presse généraliste est souvent assimilée, ou du moins, associée aux Généralités en bibliothèque[26]. Il peut s'agir des périodiques sous forme papier, mais aussi de plus en plus des bases de données d'information, du type *Généralis* ou *Factiva*.

---

[24] C'est le cas notamment de la BU scientifique de Lyon I, que nous avons visitée dans le cadre de notre étude. La BU de Lyon II, orientée en sciences humaines, comporte quand à elle un fonds de « Culture scientifique », qui comprend des ouvrages de sciences dures (cote 500) ou de technique (cote 600) . Pour une description rapide d'un fonds de culture générale en BU. Cf. **UNIVERSITE LILLE 3.** *Salle de culture générale – Vidéothèque* [en ligne]. Disponible sur : http://www.univ-lille3.fr/fr/documentation/buc/services/videotheque (Consulté le 10 janvier 2007) : « Située au rez-de-chaussée, la salle de culture générale est un espace de détente et d'enrichissement personnel au sein de la Bibliothèque Universitaire Centrale. On y trouve : des romans de littératures contemporaines françaises et étrangères (traduite en français), des romans policiers et de science-fiction, des documentaires sur tous les sujets, d'un niveau non universitaire mais de culture générale, y compris dans des domaines non couverts par l'Université de Lille 3 (actualités, sciences et techniques, vie pratique, loisirs, sports, musique, voyages, etc.), des bandes dessinées et des revues, en consultation sur place uniquement. ». Sur cette question, voir aussi **HAZZAN, Guy.** *Haute curiosité et lecture infinie : Culture générale et bibliothèques universitaires.* BBF 2004, Paris, t.49, n°1 [en ligne]. Disponible sur : http://bbf.enssib.fr/ (Consulté le 03 avril 2007).

[25] La classe 001 de la Dewey est ainsi consacrée aux ouvrages de culture générale qui servent à préparer les concours.

[26] Ainsi à Lyon 2, le rez-de-chaussée de la bibliothèque est dénommé « Généralités-Actualités ». Cette assimilation résulte pour une part de l'influence de la Dewey, la division 070 de la classe 000 étant consacrée à la presse, à l'édition et au journalisme.

Le rattachement des Actualités aux Généralités relève en fait typiquement d'un usage par défaut de la notion de généralités, dans la mesure où les périodiques d'information générale, susceptibles d'aborder tous les domaines, ne peuvent être rangés dans une discipline donnée.

1.3 Approche bibliothéconomique de la notion de Généralités, par le biais des classifications

Les approches fonctionnelle et sémantique de la notion de Généralités soulèvent finalement plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. La tentation est alors forte de faire appel aux classifications bibliothéconomiques pour donner une consistance plus ferme à la notion. C'est en effet à cause des classifications, et en particulier de la Classification Décimale Dewey (CDD), que l'habitude s'est contractée (et se maintient) en bibliothèque de parler de Généralités.

Hélas, malgré la présence quasi systématique des Généralités dans les classifications, le traitement qui leur est réservé n'est pas de nature à faciliter l'emploi de la notion.

1.3.1 La notion de Généralités, véritable « parent pauvre » des classifications bibliothéconomiques

Il est surprenant de constater à quel point le recours à une classe de Généralités apparaît comme incontournable dans les principales classifications bibliothéconomiques[27]. Pour autant, cette fréquence d'apparition ne signifie pas que le traitement des généralités dans les classifications éclaire particulièrement la notion. Toutes les classes de généralités paraissent affectées par ce vice d' « incohérence

[27] Il en est ainsi car les classifications bibliothéconomiques fonctionnent toutes selon un mode hiérarchique ou arborescent. Cf. **BU SCIENCES GRENOBLE**. *Lexique de documentation* [**en ligne**]. Disponible sur : http://web.ujf-grenoble.fr/BUS/Reseau_Documentaire/Bibliotheques/BUS/Services/Formations/Autoformation/Autoformation_lexique.htm#A (Consulté le 10 janvier 2007) « **Arborescence :** Structure hiérarchisée de données. Le sommet de l'arborescence correspond à l'information la plus générale. En parcourant l'ensemble de la hiérarchie composée d'un ensemble de divisions et de subdivisions de plus en plus fines, on descend jusqu'à l'information la plus spécifique. » Cf. **URFIST BORDEAUX.** *Glossaire du bibliothécaire* [en ligne]. Disponible sur : http://urfist.u-bordeaux4.fr/glossaire.htm (Consulté le 10 mars 2007) : « **Classification** : Structuration de notions en classes et subdivisions pour exprimer les relations sémantiques existant entre elles; les classes sont représentées au moyen d'une notation. (ISO 5127). Une classification est une organisation des connaissances en un système ordonné de classes et sous-classes et établissant des relations entre les notions selon leurs sujets. Leur structure est souvent hiérarchique et la notation est représentées par des indices (système de symboles, lettres et/ou chiffres). On distingue les classifications encyclopédiques (CDU et classification décimale Dewey) et les classifications spécialisées (médecine, mathématiques, etc.). Cf. **CENTRES DES RESSOURCES DE LA GESTION DE L'INFORMATION.** *Glossaire de la gestion de l'information* [en ligne]. Disponible sur : http://www.tbs-sct.gc.ca/im-gi/glossary/glossary_f.asp (Consulté le 10 mars 2007) : « **Hiérarchie :** une hiérarchie est un système montrant les relations entre des termes, de concepts généraux et vastes aux catégories plus précises. »

interne » que nous avons déjà repéré plus haut. En fait, les concepteurs de classifications se sont tous attelés à relever le défi de la précision, mais pas celui de la généralité. Toutes déploient des trésors d'inventivité pour affecter des indices raffinés de façon à coller au plus près de sujets aussi pointus que « Recherches sur le traitement de la tuberculose par rayons X conduites en Inde dans les années 50 ». Mais malgré ce luxe de précision, les classifications peinent à traiter de manière performante des ouvrages aussi courants que des dictionnaires ou des grammaires.

Il n'en reste pas moins que faire un tour d'horizon du contenu des classes de généralités des classifications les plus célèbres donne une idée intéressante des thématiques que la notion est susceptible de subsumer. Nous renvoyons pour ce faire au tableau qui figure à la fin de cette étude.

Ce panorama des classifications permet de constater que le traitement réservé aux généralités est relativement homogène. Quel que soit leur principe de fonctionnement (hiérarchiques, à facettes, décimales ou alphabétiques), quelle que soit leur origine (anglo-saxonne, continentale, indienne et même chinoise), la classe de généralités est toujours censée renvoyer au Savoir en général et aux outils qui y donnent accès. Elle figure en tête des classements et constitue une sorte de tronc commun à partir duquel doivent rayonner les autres classes, disciplinaires et spécialisées[28].

Mais un examen plus attentif révèle la fragilité de ces grands principes d'inspiration encyclopédique. Les classes de Généralités comportent toutes des divisions finalement très spécialisées (Informatique, Bibliothéconomie, Muséologie, Bibliophilie …), qui forment autant de branches indépendantes de la connaissance, au même titre que celles qui figurent dans les classes disciplinaires. Sauf à verser dans un bibliocentrisme critiquable, on voit mal par exemple en quoi la bibliothéconomie concerne l'ensemble des branches du savoir[29].

Par ailleurs, les classes de Généralités mêlent plusieurs approches difficilement conciliables, qui minent la cohérence interne des catégories : soit les divisions renvoient à des caractéristiques formelles des documents (publications en séries, encyclopédies, dictionnaires, polygraphies, recueils, périodiques…), soit elles renvoient à des champs

[28] Seule la classification chinoise rompt avec cette logique, en rejetant la classe de généralités en dernière position : Z General, Miscellaneous, Auxiliary and Others.

[29] Les classes de généralités sont de manière générale particulièrement « bibliocentrées », c'est-à-dire construites par et pour des bibliothécaires autour de notions difficilement compréhensible par des non-professionnels : *Publications en série d'ordre général*, *Polygraphies*, *Catalogues*, *Index* et même *Livres anciens, rares ou précieux*, *Bibliophilie*.

disciplinaires délimités (informatique, bibliothéconomie…), soit à des sujets (journalisme, lecture, livres rares ...). Il en découle autant de facettes des Généralités, incompatibles entre elles, malgré une trompeuse étiquette commune.

Notons enfin que malgré les similarités repérables, des différences conséquentes peuvent être constatées : certaines classifications font par exemple le choix d'inclure l'informatique ou la bibliothéconomie dans les généralités ; d'autres les traitent comme des disciplines à part entière.

Au final, on peut difficilement se départir de l'impression que la classe de Généralités constitue autre chose qu'une rubrique « Autres » ou « Divers » déguisée, un fourre-tout commode, mais sans véritable cohérence interne[30]. Et ce qui est vrai pour les classifications en général se vérifie particulièrement pour la classification décimale Dewey, la plus répandue parmi les bibliothèques françaises.

1.3.2. Les Généralités dans la Dewey ou le cauchemar de Melvil

Le sort que la classification Dewey réserve aux Généralités est à l'origine de bien des problèmes qui affectent ce type de ressources en bibliothèque.

A l'origine, dans la première édition de 1876, Melvil Dewey n'avait pas donné de nom à sa classe 0, qui comportait un nombre réduit de divisions (20 Books rarities, 30 General cyclopedias, 40 Polygraphy, 50 General periodicals, 60 General societies)[31]. L'idée de base qui sous-tendait l'organisation de cette classe était qu'elle concernait le « Savoir en général et les outils, documents ou organisations qui permettent d'y accéder »[32]. On peut donc dire que cette classe était destinée à recevoir des ressources à caractère didactique. Ce n'est qu'au fil des éditions suivantes que la classe 000 a été dénommée « Généralités », à mesure que ses divisions se développaient et se raffinaient.

Il faut cependant noter qu'à partir de la 21° édition en 1998, le terme de Généralités a été supprimé et remplacé par une dénomination énumérative : 000 Informatique, information, ouvrages généraux. Ce changement de nom illustre un

---

[30] Et l'on se rend compte que la pensée bibliothéconomique a finalement accompli bien peu de progrès depuis les origines. La classification employée par Callimaque à la Bibliothèque d'Alexandrie comportait en effet sept classes ou sujets : drame, art oratoire, poésie lyrique, législation, médecine, histoire, complétés par une classe … « divers » ! Au moins le caractère informe de cette dernière catégorie était-il affiché d'emblée… Cf. **BETHERY, Annie.** *Guide de la classification décimale de Dewey : tables abrégées de la XXII° édition intégrale en langue anglaise.* Paris : Cercle de la librairie, 2005. p. 20.

[31] Cf. **BETHERY, Annie.** *Op. cit.* p. 26.

[32] *Ibid.* p. 61 ;

phénomène que nous avons déjà relevé. A cause de l'imprécision du terme Généralités, l'hospitalité de la classe 000 n'a cessé de croître, jusqu'à ce qu'elle finisse par intégrer des éléments trop disparates pour former une véritable catégorie opérationnelle. Cette « bigarrure » de la classe 000 ressort bien si l'on détaille le contenu de sa première division : 000.

000 Informatique, information, ouvrages généraux

001 Le savoir (mais cette division concerne aussi la « culture générale », en particulier les ouvrages à destination des candidats aux concours)

001.1 Vie intellectuelle

001.2 Acquisition du savoir et des connaissances (y compris la méthodologie de l'écrit 001.21 et la méthodologie de l'oral 001.22)

001.3 Humanités

001.4 Recherche ; méthodes et statistiques

001.9 Phénomènes mystérieux et controversées (du type OVNI, Yéti, triangles des Bermudes et autres superstitions)

002 Le livre (études interdisciplinaires sur le livre)

003 Les systèmes

004 Traitement des données. Informatique

005 Programmation, programme, données

006 Méthodes informatiques particulières

Voici donc une division qui, de manière assez surréaliste, peut conduire à réunir sur une même étagère des ouvrages traitant de sujets aussi disparates que les QCM de culture générale aux concours de commissaire de police, l'usage des statistiques dans la recherche sur le cancer, l'histoire des codex, le langage XML, la réalité virtuelle et … le monstre du Loch Ness ! Voilà de quoi transformer effectivement les Généralités en une « notion poubelle » …

Il est cependant intéressant de constater que l'informatique a été incluse dans la classe 000 et non dans la classe 600 (Techniques), au motif que cette discipline pouvait s'appliquer à tous les domaines. On retrouve donc au fondement de la notion de généralités cette dimension d'interdisciplinarité que nous avons déjà vue à l'œuvre par ailleurs.

Si la CDD ne résout pas les problèmes d'incohérence interne propre à la notion de généralités, elle ne contribue pas non plus à renforcer sa cohérence externe. En effet, dans de très nombreux cas, un ouvrage susceptible de rentrer la classe 000 pourrait tout aussi bien être rangé dans une des 9 autres classes disciplinaires.

C'est notamment le cas parce que la Dewey autorise l'emploi de subdivisions communes, qui sont en réalité un moyen de réintroduire des éléments de forme dans une classification systématique[33]. C'est le cas notamment pour : les bibliographies (cote 016 ou ajout d'une subdivision -016 à un indice général), les atlas (912 ou subdivision -022 3), les répertoires (025 ou subdivision -025), les dictionnaires (030 ou subdivision -030 ; les dictionnaires de langues pouvant aussi être rangés en 400), les publications en séries (050 ou subdivision -050), les statistiques (001.4 ou subdivision -072) …etc. L'autorisation d'une telle double cotation est susceptible de provoquer un éclatement des collections en Généralités.

Par ailleurs, outre cet effet « dispersant » des subdivisions communes, des recoupements importants peuvent être constatés entre la classe de Généralités et les classes disciplinaires. Le Savoir se range en 001, mais la cote 121 couvre l'épistémologie ; l'informatique se range en 004 à 006, mais on en trouve également sous la cote 658.05 : Informatique de gestion ou 625.39 : Ingénierie des ordinateurs … etc. Mais les choses peuvent aller beaucoup plus loin : les ouvrages de méthodologie universitaire (*Comment faire une dissertation ?*, *Rédiger sans peine*, par exemple) peuvent être classés en Généralités sous l'indice 001.2 (Acquisition du savoir et des connaissances), mais on peut les retrouver en 808 (Rhétorique), 445 (syntaxe du français), 651.75 (Communication/Correspondance), 340.7 (Droit/Etude et enseignement), 371.3 (Pédagogie/Méthode d'enseignement et d'apprentissage). Autant de cotes différentes qui correspondent à autant de localisations dispersées, ce qui ne favorisent guère la lisibilité de ce segment de collection. Ajoutons également que même si une bibliothèque dispose d'un système de cotes validées, elle ne pourra empêcher que des généralités soient achetées en plusieurs exemplaires par plusieurs départements différents.

La Dewey consacre par ailleurs la distinction que nous avions repérée plus haut entre **Généralités transversales** et **Généralités disciplinaires**. Ainsi l'utilisation du 0 en fin d'indice, où que l'on se trouve dans la Dewey, signale un niveau de généralités.

[33] Cf. **BÉTHERY, Annie.** *Op. cit.* p. 290.

Les premières divisions de chaque classe sont de cette façon réservées aux généralités dans la discipline : 100 généralités en Philosophie, 200 généralités en Religion, 300 généralités en Sciences sociales, 400 généralités en Langues … etc, ce qui correspond à la théorie, l'histoire ou la géographie de la discipline, son enseignement, les organismes qui s'y rapportent, ainsi que des ouvrages spéciaux comme dictionnaires, répertoires ou publications en série. La Généralité peut même se retrouver à des niveaux encore inférieurs. Ex. 340 : Généralités en droit. Ces différents degrés de généralités ne facilitent donc pas la circoncision de notre objet, notamment parce qu'il est souvent difficile de savoir à quel niveau on se situe exactement dans la Dewey.

Toutefois, la CDD comporte quelques pôles de stabilité de la notion, ou du moins, quelques pistes de réflexion intéressantes. On trouve ainsi à divers endroits de la classe l'idée que les Généralités correspondent à des ressources didactiques, méthodologiques, servant à faciliter l'acquisition du savoir, ce qui peut être intéressant dans un cadre universitaire. On rencontre ainsi à plusieurs reprises les généralités en lien avec le souci de ménager une place à l'interdisciplinarité ou à la pluridisciplinarité au sein d'une classification connue pour sa focalisation disciplinaire. La Dewey peut recommander pour ce faire de recourir à la classe 000 (comme nous l'avons vu pour l'informatique), qui est traditionnellement liée à l'encyclopédisme (division 030). Elle peut aussi réserver le début d'une classe pour inclure des ressources intéressants plusieurs branches au sein d'une disciplines (division 700 pour les ouvrages portant sur plusieurs formes d'art, division 800 pour les ouvrages portant sur plus d'une littérature nationale).

2 Se passer des Généralités en bibliothèque ? Propositions de pistes alternatives

Sans verser dans un nominalisme excessif, on peut considérer que les difficultés qui affectent la notion découlent directement du terme même de « généralités », qui est trop imprécis pour éviter les dérives. Cela ne signifie cependant pas que l'on doive se passer en bibliothèque des documents que recouvre la notion de généralités.

Nous proposons ici quelques notions alternatives, afin d'améliorer la gestion des généralités en bibliothèque et de construire des projets documentaires viables à partir de ces documents.

2.1 Des Généralités aux Ressources d'intérêt général : changer la terminologie pour améliorer la gestion

Nous avons déjà vu que les bibliothèques constituent habituellement des milieux hostiles à la notion de généralités. Si l'on prend le cas des bibliothèque universitaires, l'offre tend à être adaptée aux besoins des différents segments de publics, tant par discipline que par niveaux (L,M,D, recherche…). Dès lors, le maintien d'un fonds d'ouvrages généraux, détachés de tout lien disciplinaire, paraît problématique. Pourtant, il existe dans tous les établissements des ressources dont tous les usagers peuvent tirer parti. On peut bien sûr penser aux dictionnaires et encyclopédies, aux dictionnaires de langues courantes ou à la presse d'actualité, mais nous verrons bientôt que bien d'autres ressources peuvent intéresser l'ensemble d'une communauté d'usagers.

Si rien n'est prévu pour que la bibliothèque fasse l'acquisition de telles ressources, on peut penser que les acquéreurs délaisseront ces ouvrages pour se concentrer sur l'achat de ressources disciplinaires, ou qu'ils ne feront entrer qu'à la marge de leurs collections respectives ces ressources pourtant utiles à tous. Il en résultera un développement aléatoire de ces « collections » et une dispersion dans tout l'établissement. Lacunes, redondances, défauts de visibilité, méconnaissance ou sous utilisation, autant de maux qui ne manqueront pas d'affecter ces documents.

Une façon de remédier à cette situation consiste à penser autrement ces ressources en délaissant l'appellation de « généralités » pour instituer une ligne d'acquisition spéciale : « Ressources d'intérêt général ». Il s'agit de redéfinir la catégorie en choisissant comme critère discriminant le caractère d'utilité commune des ressources. Le critère de l'intérêt général s'avère beaucoup plus efficace que celui, bien vague, de la généralité. Ainsi, si l'on passe en revue les divisions de la classe 000 de la Dewey, on se rend vite compte que certaines d'entre elles relèvent manifestement de l'intérêt général (encyclopédie, actualités), mais que d'autres doivent être exclues. La bibliothéconomie, souvent acquise pour satisfaire les besoins en documentation du personnel de l'établissement, ne peut être maintenue dans le budget des ressources d'intérêt général, tout comme d'autres thématiques trop spécialisées (muséologie, livres rares …).

Dans d'autres cas, l'intérêt général ne correspondra qu'à certains segments des collections. Les ouvrages de vulgarisation en informatique peuvent servir à tous les

usagers, ce qui n'est pas le cas des ouvrages plus spécialisés, qui devront relever d'un budget spécifique.

Le critère de l'intérêt général permet également de lever l'ambiguïté entre les généralités transversales et les généralités disciplinaires, que nous avions repérée plus haut. Il est ainsi évident que les secondes ne peuvent être rangées dans les ressources d'intérêt général, mais doivent être acquises sur des crédits disciplinaires.

Instituer une ligne budgétaire spécifiquement dédiée à ces ressources d'intérêt général garantie également un retour à l'équité budgétaire : on évite ainsi que des crédits dévolus à une discipline particulière servent à l'acquisition d'ouvrages utiles pour tous ; on empêche réciproquement que les crédits des généralités soient utilisées à des fins particulières pour acheter des ressources disciplinaires. L'idéal consiste bien sûr à confier la gestion de cette ligne budgétaire à un acquéreur qui pourra superviser les dépenses, de manière à animer une véritable politique documentaire.

2.2 Donner un contenu aux ressources d'intérêt général : un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une politique documentaire

La notion de Ressources d'intérêt général a vocation à être utilisée en interne de façon à faciliter les arbitrages budgétaires et à clarifier les acquisitions. Mais ainsi prise « à l'état brut », elle n'est pas encore assez précise pour servir de support au développement d'une politique documentaire effective. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de « raffiner » encore la catégorie, pour la scinder en différents projets documentaires plus consistants.

Il est évident que la notion d'intérêt général est susceptible de varier en fonction des besoins de chaque communauté d'utilisateurs, desservis par les différents types de bibliothèques. C'est justement un des intérêts de la notion d'intérêt général de pouvoir s'adapter au plus près de chaque situation concrète.

Nous terminerons donc cette étude en indiquant quelques exemples de projets documentaires qui peuvent être construits en bibliothèque autour de cette idée d'intérêt général.

- **Clefs du Savoir :**

Sous l'appellation « Clefs du savoir », on désigne les ressources à vocation encyclopédique, qui ont pour but de donner accès au Savoir, considéré comme un tout.

On peut ranger dans cette catégorie des ressources traditionnellement associées aux généralités, comme les encyclopédies et dictionnaires généraux. Il s'agira également de ressources pluridisciplinaires, comme des périodiques à vocation scientifique générale (La recherche, Sciences humaines…) ou des bases de données (Francis, Pascal), qui sont susceptibles d'aborder plusieurs champs disciplinaires. Dans la constitution d'un tel fonds, on se limitera aux seules Généralités transversales, à l'exclusion des Généralités disciplinaires (qui ne peuvent relever du critère de l'intérêt général).

Au-delà de ce socle de documents classiques, il peut être intéressant de raisonner par corpus plutôt que par ressource individuelle pour constituer un fonds « Clefs du savoir ». Il s'agira alors de réunir des collections à visée encyclopédique. On songe par exemple à des collections en série comme *Que sais-je ?*, *Points* ou *Découverte* , dont les titres individuels relèvent de multiples disciplines, mais dont les collections complètes constituent à n'en pas douter des ensembles encyclopédiques. La même démarche peut être envisagée en ce qui concerne des périodiques (papier ou électronique), des bases de données ou des signets. Au niveau d'un établissement, on peut raisonner de manière globale et considérer que des fonds portant sur des matières qui ne sont pas enseignées dans un SCD par exemple, doivent être développés de manière à conférer un caractère encyclopédique à la bibliothèque (Ex : fonds de sciences dures et techniques en bibliothèque de sciences humaines et vice-versa[34]).

De telles collections sont des supports intéressants pour développer des approches interdisciplinaires. On peut par exemple consacrer un espace spécifique à ces « Clefs du Savoir » et organiser périodiquement des expositions autour de thèmes, qui pourront être éclairées sous de multiples angles, à l'aide de ressources prélevées dans chacun des pôles de la bibliothèque.

Mais c'est l'environnement numérique qui constitue certainement l'horizon le plus prometteur pour développer une collection « Clefs du Savoir ». L'encyclopédisme traditionnel, qui s'appuyait sur une organisation structurée et hiérarchique des savoirs, a été fortement battu en brèche par le développement disciplinaire des connaissances. Cependant, des outils se développent dans l'espace numérique, qui renouvèlent les

[34] La bibliothèque de Lyon 2 (Sciences humaines) comprend dans son espace de généralités un fonds de culture scientifique et technique, constitués à partir d'ouvrages cotés en 500 et 600.

modalités d'accès au savoir. On pense aux moteurs et métamoteurs de recherche, aux annuaires, et même à de nouveaux outils comme les wikis ou les fils RSS, qui permettent à chaque utilisateur de construire son propre parcours au sein du savoir en fonction de ses besoins[35]. Une collection « Clefs du Savoir » pourrait ainsi comporter un prolongement virtuel, qui proposerait un accès raisonné à des ressources électroniques. Une telle brique documentaire pourrait contribuer à lutter contre le phénomène de « googlisation » de la société en favorisant des accès pluriels à la Connaissance.

- **Culture générale :**

Confronté à la trop grande spécialisation de leurs collections, certains établissements, notamment des bibliothèques universitaires scientifiques, ont décidé de développer des fonds de « culture générale », souvent compris comme des instruments d'ouverture vers d'autres champs disciplinaires, ainsi que comme des points d'accès à la lecture plaisir, par le biais de romans, de bandes dessinées ou de périodiques non scientifiques… Ces espaces autorisent des incursions en direction de supports plus diversifiés (vidéothèque, cinémathèque…) en liaison avec la politique d'animation culturelle de l'établissement.

Si cette approche en terme de culture générale peut paraître intéressante, elle peut aussi comporter les mêmes risques que ceux qui affectaient la notion de généralités, du fait de sa grande imprécision. Il convient de veiller à ce que l'extensibilité du terme « culture générale » ne viennent nuire à la cohérence du fonds.

- **Métier de l'étudiant :**

Il s'agit d'un projet documentaire qui s'inscrit directement dans la lignée de l'idée d'intérêt général en bibliothèque universitaire. Des travaux récents ont en effet montré que les étudiants avaient besoin, pour réussir leur études et s'insérer dans le monde professionnel, de maîtriser un certain nombre de compétences, qui ne font l'objet ni d'enseignements explicites, ni de couverture documentaire véritable[36].

---

[35] On passe ainsi d'un « encyclopédisme savant », qui s'appuyait sur une représentation à priori des connaissances, à un « encyclopédisme d'usage », qui permet à chacun de construire sa représentation des connaissances. Sur cette évolution, cf. **ERTZSCHEID, Olivier.** *Les enjeux cognitifs et stylistiques de l'organisation hypertextuelle : le Lieu, le Lien, le Livre*. Thèse. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail – Toulouse II, 2002, p. 307.

[36] Cf. **COULON, Alain**. *Le métier de l'étudiant*. Paris : Economica, Anthropos, 2005, 219 p. **MILLET, Mathias**. *Les étudiants et le travail universitaire*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2003, 253 p.

Ces besoins sont en effet trop fondamentaux pour être couverts par des collections spécialisées. On peut penser au premier chef aux compétences linguistiques de base (maîtrise de l'écrit, mais aussi de l'oral), aux compétences informatiques courantes, à la méthodologie universitaire (prises de notes, recherche documentaire, bibliographie, dissertation, rapport, méthode de travail et de révision…). On peut aussi y inclure la formation universitaire (connaissance des filières, des débouchés, des possibilités de mobilité internationale), ainsi que l'insertion professionnelle (concours administratifs, CV, lettre de motivation, entretiens, recherche d'emploi).

Il est très fréquent de trouver de manière éparse des ressources traitant de ces questions dans une bibliothèque universitaire, mais il est en revanche rare qu'elles fassent l'objet d'une véritable politique documentaire explicite. Organiser un pôle ou un espace « Métier de l'étudiant » peut être une excellente manière de faire vivre l'idée d'intérêt général en bibliothèque universitaire[37].

- **Pôle actualités :**

La presse d'actualités générale correspond à un besoin commun à tous les publics, quelque soit leur discipline, leur niveau ou leur fonction. Il est donc naturel d'inclure cet ensemble dans les ressources d'intérêt général.

Il est cependant peu fréquent que les établissements proposent de véritables projets documentaires construits autour de l'idée d'actualités. Pourtant au-delà des seuls périodiques papier, on peut envisager une approche plus large englobant des périodiques électroniques, des bases de données (type Factiva ou Généralis), mais aussi d'autres supports (chaîne d'information en ligne, podcats), voire des outils innovants comme les aggrégateurs de nouvelles ou les techniques RSS de veille, auxquels la bibliothèque peut offrir des formations.

Il peut être particulièrement intéressant de consacrer un espace à cette thématique (salle d'actualités) dans lequel on pourra multiplier les points d'entrée, mais aussi organiser des expositions ponctuelles autour de certains thèmes, en utilisant des ressources prélevées dans d'autres secteurs de la bibliothèque[38]. On retrouve ici l'objectif d'interdisciplinarité que nous avions bordé à propos des « Clefs du savoir ».

---

[37] Les bibliothèques de lecture publique peuvent elles aussi organiser des collections autour de l'idée d'insertion professionnelle. la bibliothèque centrale de Lyon Part-Dieu propose ainsi un fonds DOFE (Documentation, Orientation, Formation, Emploi), qui présente l'intérêt d'avoir été « sortis » de la Dewey par le biais d'une classification repensée de manière à favoriser des rapprochements nouveaux de ressources. Ce fonds articule des monographies, des périodiques et une collection de signet

[38] Le SCD de Lyon 3 comporte une salle d'actualités qui fonctionne sur ce principe.

- **Espace de références :**

L'organisation d'un pôle de références contribue à satisfaire un besoin d'orientation dans les recherches, tout à fait compatible avec l'idée d'intérêt général.

Bon nombre d'ouvrages relevant des généralités (classe 000 de la Dewey) peuvent venir garnir un tel espace (encyclopédies, bibliographies, recherche documentaire, annuaires, handbooks…), qui peuvent être prolongées par des ressources électroniques (bases de données bibliographiques…).

Cependant, contrairement à l'idée instinctive, il peut s'avérer peu opportun d'organiser un service de références ayant vocation à desservir l'ensemble de la communauté des usagers. En effet, les services de référence fonctionnent mieux s'ils sont profilés dans une optique disciplinaire et spécialisée, de manière à pouvoir répondre aux besoins précis des usagers[39]. Dans une bibliothèque universitaire, il s'agira souvent en outre d'un service à destination des étudiants avancés ou des publics en niveau recherche. Dès lors, les collections rassemblées à cet effet ne pourront être maintenues parmi les ressources d'intérêt général.

Pour terminer cette étude, on pourra remarquer que le développement de tous ces projets documentaires finit par inclure dans le champ des ressources d'intérêt général des documents qui ne relevaient pas des anciennes « généralités ». C'est tout l'intérêt de cette nouvelle approche de permettre le développement des potentialités qui demeuraient à l'état embryonnaire dans les collections de généralités.

Notons également que les ressources d'intérêt général entretiennent des affinités particulières avec l'environnement numérique. S'il s'agit de ressources destinées à servir l'ensemble de la communauté des usagers d'une bibliothèque, l'accès en ligne, présente d'indéniables avantages par rapport à la localisation physique. Les « généralités » sont des ressources dont on a tendance à multiplier les exemplaires afin d'en faciliter l'accès (quotidiens d'information, dictionnaires, encyclopédies…). Un accès en ligne est de nature à résoudre les problèmes liés au doublonnage, coûteux en crédits comme en espace. Ajoutons que la plupart des ouvrages de « généralités » se prêtent à une lecture séquentielle, ce qui correspond aux habitudes de lecture sur écran.

[39] Cf. **DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre (Dir.)**. *Actualités, informations, services de référence en bibliothèque. Journée « Profession : bibliothécaire » du 7 avril 1998*. Talence : Presses universitaires de Bordeaux, 2000, 199 p.

Il n'est pas exclu que l'avenir des ressources d'intérêt général se situe au niveau de la mise en place de collections de livres électroniques, dont l'offre commence à présenter un réel intérêt pour les bibliothèques[40].

[40] Cf. **JONCHERE, Laurent, FORESTIER, Catherine**. *Le « prêt électronique » d'ouvrages dans l'enseignement supérieur : retour d'expériences (janvier-juin 2006)* [**en ligne**]. 18 octobre 2006. Disponible sur : http://www.couperin.org/IMG/pdf/Rapport_final_Etude_pret_electronique_2006_definitif.pdf (consulté le 10 novembre 2006). Cette étude réalisée dans le cadre du consortium Couperin auprès de 11 établissements montre que parmi les ouvrages électroniques les plus empruntés figurent en bonne place « les dictionnaires ou usuels, les dictionnaires multilingues, les guides pratiques pour trouver un emploi ou un stage ». L'offre des fournisseurs en la matière est d'ailleurs particulièrement étoffée. Voir par exemple le catalogue du fournisseur suivant : **Numilog** : www.numilog.com.

COMPARAISON DES GENERALITES DANS LES PRINCIPALES CLASSIFICATIONS BIBLIOTHECONOMIQUES

Classification	**Classification Décimale Dewey (CDD)**	**Classification Décimale Universelle (CDU)**	**Library of Congress Classification**	**Classification Colon de Ranganathan**	**Bibliographic Classification de Bliss**	**Chinese Library Classification**
Dénomination de la classe	000 Informatique, Information, Ouvrages généraux	0 Généralités. Informatique et Science de l'information	A General works	A Generalia	Class 2-9	Z General, Miscellaneous, Auxiliary and Others
Contenu (principales divisions)	**000** Informatique, Information, Ouvrages généraux **010** Bibliographie **020** Bibliothéconomie et sciences de l'information **030** Encyclopédies générales **040** pas ou plus utilisé **050** Publications en série d'ordre général **060** Organisations générales et muséologie **070** Journalisme, édition, journaux **080** Recueils généraux **090** Manuscrits et livres rares	**00** Prolégomènes. Fondements de la connaissance et de la culture **01** Bibliographies. Catalogues. Listes et répertoires de livres. **02** Bibliothéconomie. Lecture **030** Encyclopédies. Ouvrages généraux de référence. Dictionnaires **050** Publications en série. **060** Collectivités. **070** Journaux. Journalisme. **080** Polygraphies. oeuvres collectives **090** Manuscrits. Ouvrages remarquables. Livres rares et précieux. Bibliophilie	**AC** Collections. Series. Collected works **AE** Encyclopedias **AG** Dictionaries and other general reference works **AI** indexes **AM** Museums; Collectors and collecting **AN** Newspapers **AP** Periodicals **AS** Academies and learned societies **AY** Yearbooks. Almanacs. Directories scholarship and learning; The humanities	**1** Universe of Knowledge **2** Library Science **3** Book Science **4** Journalism	Generalia Phenomena Knowledge Information science & technology	**Z1** Series **Z2** Encyclopedia **Z3** Dictionary **Z4** Symposium, Collected Works, Selected Works, Essay **Z5** Almanac **Z6** Serial, Periodicals **Z8** Catalogue, Abstract, Index